



Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 2^e trimestre 2023

Avril, mai, juin 2023

En collaboration avec les Services cantonaux compétents, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Association des offices suisses du travail (AOST) ont poursuivi la collecte de données sur les salaires et les taux d'occupation des personnes bénéficiant du statut de protection S. Ce document fait suite à la troisième publication parue le 5 septembre 2023 et présente les résultats du 2^e trimestre 2023 dans une perspective comparative avec le trimestre précédent¹.

Les emplois salariés représentent 97%

Au 2^e trimestre 2023, la part de travailleurs salariés s'élève à 97%, dont 2% sont des stagiaires. La part des travailleurs indépendants ne dépasse pas 1%.

Le taux d'occupation moyen avoisine 70%

En comparaison avec le trimestre précédent, le taux d'occupation général s'est élevé à 69%, ce qui marque une légère augmentation (+1 point de pourcentage). Le taux d'occupation moyen des hommes a baissé de 2 points de pourcentage (77% au lieu de 79%) et chez les femmes, il y a eu une augmentation de 1 point de pourcentage (63% au lieu de 62%). La part des personnes travaillant à plein temps a gagné 1 point de pourcentage en remontant à 45,6% au lieu de 44,5%. Parmi les femmes, 38,7% travaillaient à plein temps (+4,9 points de pourcentage) et parmi les hommes 56,8% (-7,2 points de pourcentage).

Selon les classes d'âge, le taux d'occupation moyen s'élève à environ 70% dans toutes les tranches d'âge, sauf chez les plus de 56 ans (63%). Par rapport au trimestre précédent, une légère hausse (+ 2 points de pourcentage) a été observée chez les moins de 25 ans et chez les 23-45 ans,

tandis que les autres classes d'âge affichent une légère baisse du taux d'occupation moyen (env. -2 points de pourcentage) (Graphique 1).

La part des personnes avec un taux d'occupation supérieur à 80% dépasse la moitié dans toutes les classes d'âge sauf chez les plus de 56 ans (43%). Cette part s'élève même à 58% chez les 26-35 ans (Graphique 1).

Le taux d'occupation par branche continue de varier

Pour le 2^e trimestre 2023, c'est la branche de construction qui affiche le taux d'occupation le plus élevé (91%) et celle de services domestiques le plus bas (37%)². Tout comme pour le trimestre précédent, on observe une forte variation du taux d'occupation par branche économique (allant de +28 à -17 points de pourcentage, voir Graphique 2).

Le Graphique 3 illustre l'évolution du taux d'occupation moyen dans le top cinq branches³ sur toute la première année de ce suivi statistique. Dans les deux branches principales en termes du nombre de personnes employées (presque la moitié de toutes les personnes actives au bénéfice du statut S), le taux est resté stable : Restauration et hébergement (environ 70%) et Bureaux de consultation, informatique (environ 80%). Dans les autres top 5 branches on a constaté des variations entre -4 et +3 points de pourcentages.

Le salaire moyen standardisé mensuel s'élève à 4623 francs

Au 2^e trimestre 2023, le salaire mensuel moyen standardisé⁴ a baissé de 4% (4623 francs par mois au lieu de 4814). Chez les femmes, cette baisse est

¹ Les différences observées sont indicatives et ne doivent pas être considérées comme statistiquement significatives en raison du faible nombre d'observations.

² Seules des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche sont prises en compte dans ces statistiques. Soit environ 30% de toutes les branches figurant dans

le relevé.

³ Les top 5 branches emploient le plus grand nombre de personnes avec le statut S, par rapport à d'autres branches économiques.

⁴ Le salaire standardisé correspond à un taux d'occupation à 100% et le salaire selon contrat correspond au taux d'occupation indiqué.

plus importante (-5,5%) que chez les hommes (-1,2%). De cette façon, le salaire moyen standardisé des femmes a atteint 4634 francs en s'approchant de celui des hommes (4606). La différence entre les salaires moyens standardisés chez les femmes et les hommes au 2^e trimestre 2023 n'est pas statistiquement significative.

Dans le top cinq branches, le salaire mensuel moyen standardisé a évolué comme suit : Hébergement social, œuvres sociales, 4203 francs (-6,9%)⁵ ; Enseignement, 6205 francs (+0,3%) ; Services personnels, 4388 francs (-1,2%) ; Restauration et hébergement, 4149 francs (-0,6%) ; Bureaux de consultation, informatique, 5'168 francs (+3.2%) (Graphique 4).

52,2% gagnent au-dessus de 3000 francs par mois

Au 2^e trimestre 2023 la part des personnes gagnant moins de 3000 francs par mois a continué d'augmenter en affichant +2,9 points de pourcentage (47,8% au lieu de 44,9%). Respectivement, les personnes gagnant plus de 3'000 francs sont devenues moins nombreuses (52,2% au lieu de 55,1%). Plus spécifiquement, on observe une légère augmentation de la part des personnes dans les catégories '1000 - 2000' (+1 p.p.), '2000 - 3000' (+2 p.p.) et '3000 - 4000' (+1 p.p.). A l'inverse, la part des personnes gagnant plus de 4'000 francs par mois a diminué de 1 p.p. dans la tranche '4000 - 5000' et de 2 p.p. dans '>5000' (voir Graphique 5).

Les revenus effectifs varient selon l'âge

Le Graphique 6 illustre une évolution de la répartition des salaires sur contrat sur la période d'une année, à savoir de juillet 2022 à juin 2023. On remarque une légère diminution du nombre de personnes dans les tranches de revenu les plus élevées ('4000-5000' et '> 5000'). Une légère augmentation concerne les tranches de revenu au-dessous de 4000 francs par mois. Les variations observées sont très légères et doivent être interprétées à titre indicatif.

Le Graphique 7 présente la répartition de chaque classe d'âge selon les tranches de salaire sur contrat. Selon le relevé du 2^e trimestre 2023, la répartition entre différentes tranches de salaire est plus homogène chez les '36-45' et '46-55' avec la fourchette allant de 14% à 20%. Les différences les plus prononcées s'affichent chez les '>56', où la part des revenus les plus élevés a diminué, ainsi que chez les '26-35', où 26% touchent entre 4'000 et 5'000' ce qui représente 6 p.p. de différence avec la deuxième part la plus élevée (17% dans '3000-4000').

Chez les femmes, la répartition entre différentes tranches de revenu au 2^e trimestre 2023 reste stable, sans compter un recul de 4 p.p. dans les salaires les plus élevés. Chez les hommes, le recul le plus visible (-7 p.p.) s'est opéré dans la tranche '4000-5000', contre une augmentation de 6 p.p. dans la tranche '2000-3000'. Les parts les plus similaires de femmes (19%) et d'hommes (21%) se situent vers le milieu de la distribution, dans la tranche de revenu entre 3000 et 4000 francs par mois (Graphique 8). Femmes et hommes confondus, les tranches de salaires les plus bas, en dessous de 2000 francs, présentent une répartition stable avec de légères variations non significatives.

Remarques méthodologiques

Les statistiques du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du Statut S, pour le 1^{er} trimestre 2023, se basent sur les données livrées par 24 cantons pour les mois d'avril, de mai et de juin 2023 et avec la population totale de 1454 personnes. Ces données ont été complétées par les informations du SYMIC (Système d'information central sur la migration).

Le salaire annuel et le salaire horaire ont été transformés en salaire mensuel (1/12 de l'année) et le salaire net en salaire brut, selon une correction standard de 14%. Le salaire selon contrat a été transformé en salaire standardisé (taux d'occupation à 100%).

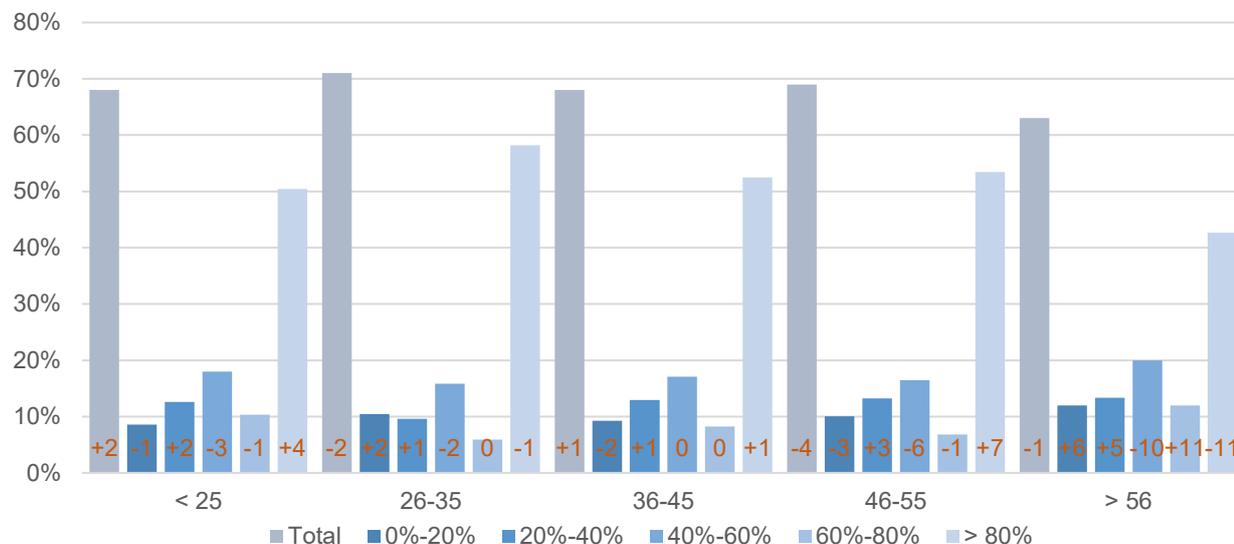
La moyenne concernant le salaire standardisé et selon contrat a été tronquée à 1% pour éviter l'influence des valeurs extrêmes, dues probablement à des erreurs de saisie des données.

⁵ La différence de presque 7 p.p. en comparaison avec le trimestre précédent s'explique par une grande variété de fonctions au sein de cette branche avec des salaires très variables qui peuvent

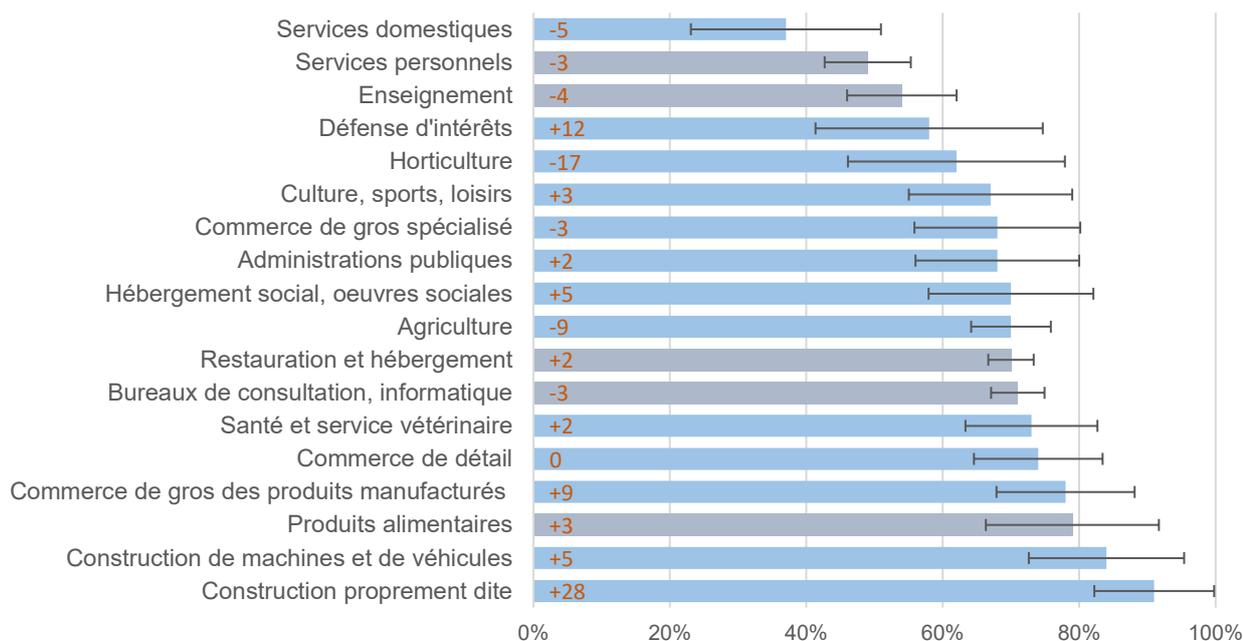
ponctuellement influencer la moyenne sans que cela puisse indiquer une tendance.

Graphiques

Graphique 1 : Taux d'occupation pour le 2^e trimestre 2023 selon les classes d'âge et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



Graphique 2 : Taux d'occupation moyen pour le 2^e trimestre 2023 dans les branches économiques^{6,7} et changements en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)

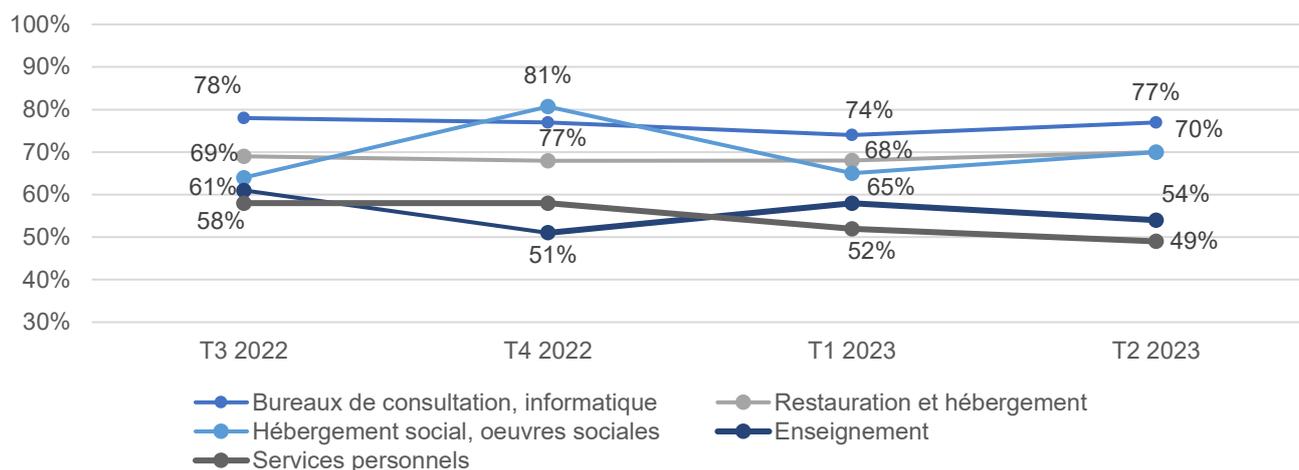


* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

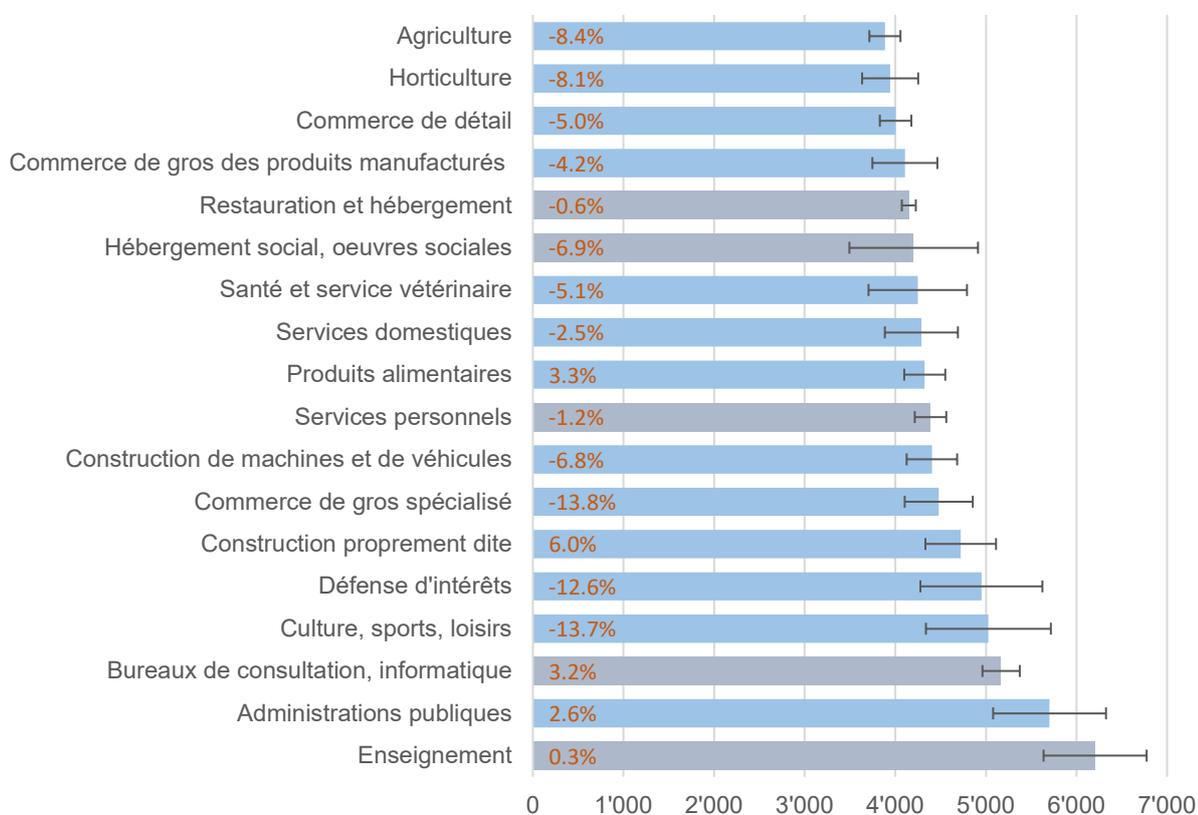
⁶ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

⁷ Les traits noirs indiquent un intervalle de confiance de 95% pour la valeur moyenne estimée. Cet intervalle représente la probabilité de 95% de contenir la vraie valeur pour toute la population avec une marge d'erreur de 5%. La longueur de l'intervalle de confiance varie en fonction du nombre d'observations dans chaque catégorie.

Graphique 3 : Evolution du taux d'occupation dans le top 5 branches de juillet 2022 à juin 2023



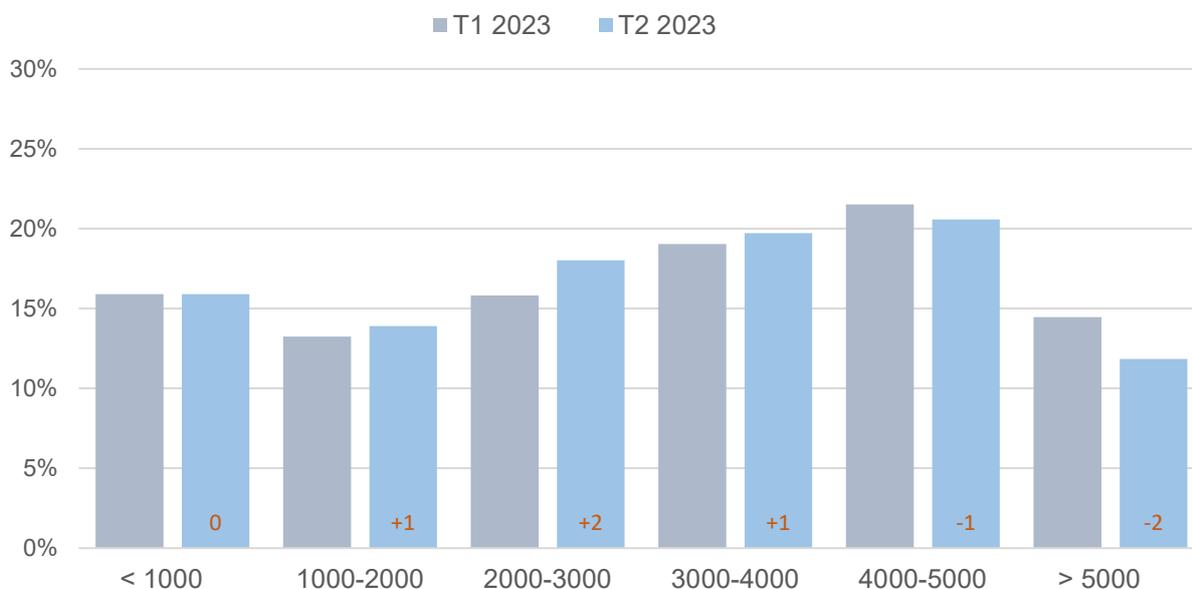
Graphique 4 : Salaire mensuel moyen standardisé pour le 2^e trimestre 2023 par branches économiques⁸ et changements en pourcents en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



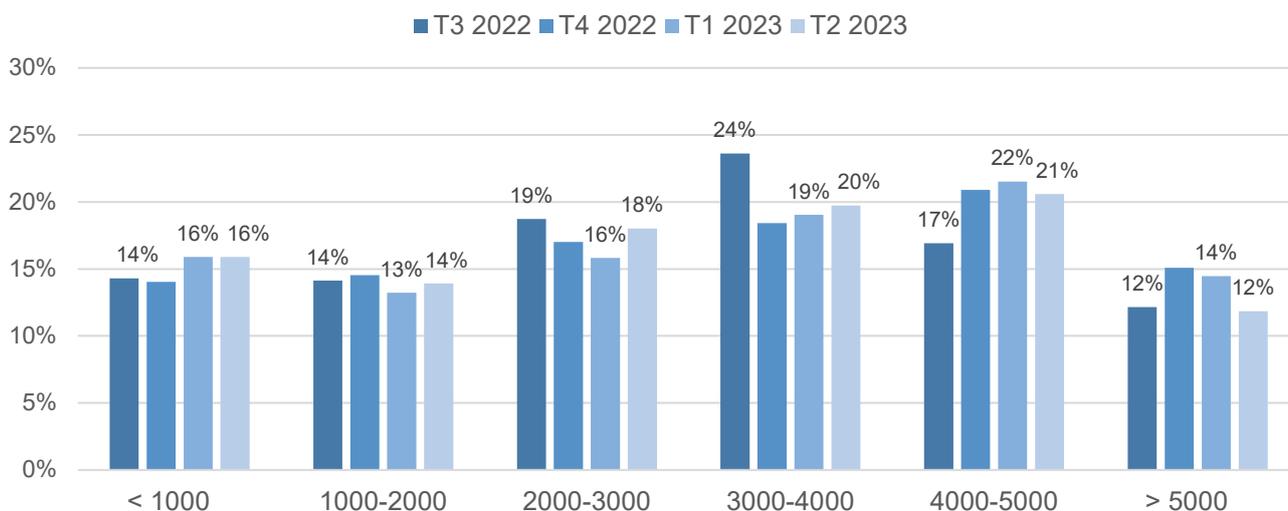
* Les cinq branches comptant le plus de personnes actives avec statut S sont mises en évidence avec une couleur plus foncée.

⁸ Sont présentées uniquement 30% des branches avec le nombre d'observations le plus élevé, e. i. avec plus de 20 observations par branche.

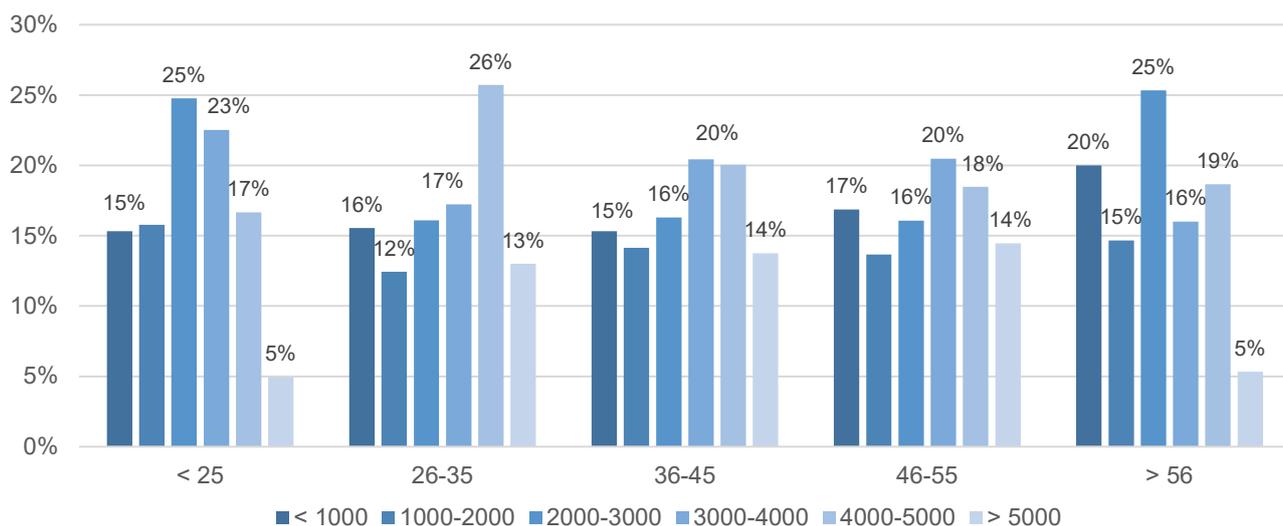
Graphique 5 : Variations dans la répartition du salaire mensuel selon contrat pour le 2^e trimestre 2023 par classes de revenu en points de pourcentage en comparaison avec le trimestre précédent (orange)



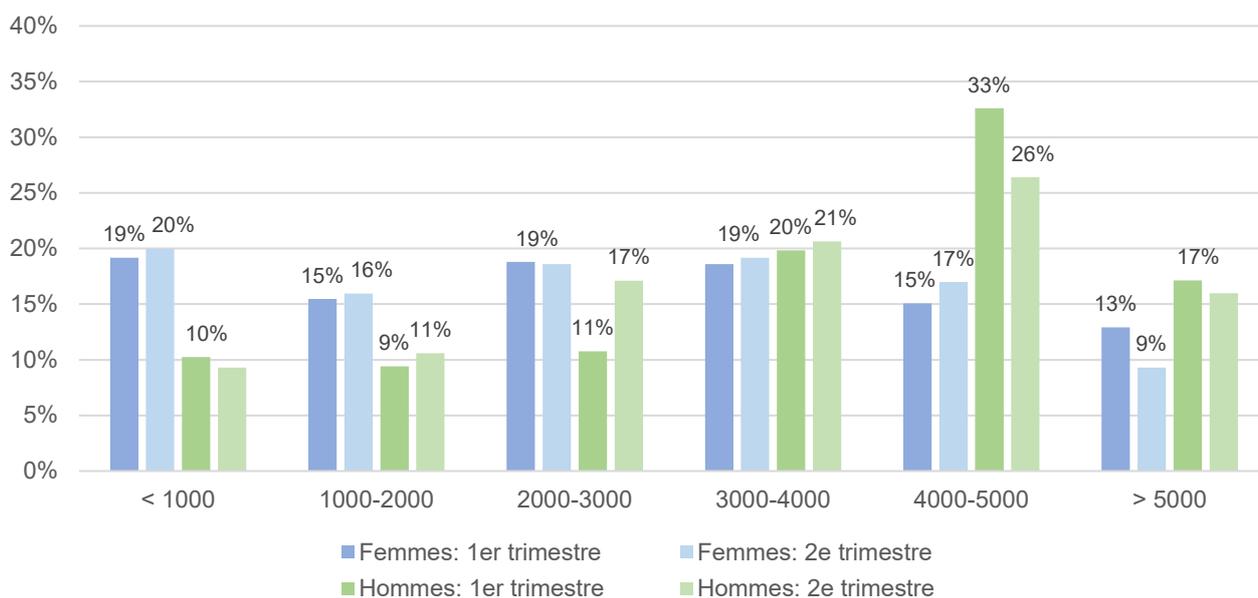
Graphique 6 : Comparaison de la répartition des personnes par niveau de salaire sur contrat selon les quatre trimestre (de juillet 2022 à juin 2023)



Graphique 7 : Répartition des classes d'âge selon les tranches de salaire sur contrat au 2^e trimestre 2023



Graphique 8 : Répartition des classes de revenu selon contrat et par sexe (1^{er} et 2^e trimestres 2023)



Impressum

Éditeur

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Quellenweg 6
3003 Berne

Auteurs

Personnel du Service de Statistique, SEM

Mode de citation

SEM (2023), « Evolution du taux d'occupation et du salaire des personnes au bénéfice du statut de protection S au 2^{ème} trimestre 2023 », Berne

Renseignements

Information et communication
medien@sem.admin.ch

Texte original

Français

Mise en page / graphiques

SEM

Analyses

Secrétariat d'État aux migrations SEM
Service de Statistique

Droits d'auteur

SEM, Berne 2023

Reproduction autorisée à des fins non commerciales,
avec mention de la source